



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres de transport

Question écrite n° 48539

Texte de la question

M. Paul Mercieca attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'application du plan vigipirate dans les gares SNCF. Les transports collectifs de groupes d'enfants se rendant en classes de découverte ou en séjours de vacances ont fait l'objet d'instructions différentes selon qu'elles émanent du ministère de l'éducation nationale ou de celui de la jeunesse et des sports. En région parisienne, par exemple, tous les départs pour les classes de découverte étaient interdits à partir des gares ou des aéroports par l'inspection académique de l'éducation nationale du Val-de-Marne mais autorisés des mêmes gares par celle de Seine-et-Marne. Le directeur régional de la jeunesse et des sports de Paris/Ile-de-France déconseillait, lui, pour les centres de vacances, tout déplacement de groupes d'enfants et indiquait : « Le renforcement du dispositif de sécurité au sein des gares parisiennes pendant la période extrascolaire ne peut constituer une totale assurance. » Pour les associations, villes et comités d'entreprise organisant des séjours, et donc des transports, pour des groupes d'enfants issus d'academies et de départements différents, se rendant souvent dans les mêmes centres, l'incohérence et la discontinuité des directives ont imposé le transport en autocar. De nombreuses associations, villes et comités d'entreprise ont donc dû annuler, quelques jours avant le départ, leurs réservations SNCF et utiliser des transporteurs privés, malgré le surcoût d'une telle mesure. La direction de la SNCF entend appliquer une pénalité de 10 % sur le montant des places non utilisées, en raison de l'application du plan vigipirate et des instructions différentes des ministères de tutelle. Il lui demande quelles dispositions il compte mettre en œuvre afin que les organisateurs et les familles, qui ont fait le choix de la sécurité, ne soient pas financièrement pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Mercieca Paul](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48539

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 904